

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi, le 9 septembre 2024 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; formant quorum sous la présidence du Maire, M. Richard Forget.

Est également présente, Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

Sont absents : Steve Martin, conseiller et Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

M. le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2024.09.171

1.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 septembre 2024
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024
3. Certificat de crédit 2024-09-01
4. Adoption de la liste sélective des déboursés
5. Programme de soutien financier pour réussite scolaire niveau primaire 2021-2025
6. Bourse pour les étudiants dans le cadre du programme de récompense pour la réussite scolaire 2021-2025
7. Demande de subvention auprès de la Fondation Tremblant
8. Offre de service à la municipalité de Ste-Lucie-des-Laurentides pour l'entretien de certains chemins pour la période hivernale
9. Adhésion au regroupement de l'union des municipalités du Québec (UMQ) via la MRC des Laurentides afin de procéder à des soumissions et à l'octroi de contrat en matière de gestion des matières résiduelles
10. Approbation du règlement d'emprunt numéro 014-2024 de la régie intermunicipale des trois-lacs décrétant l'acquisition de cinq camions 10 roues à chargement latéral avec bennes et d'un camion 10 roues à chargement frontal avec benne et autorisant un emprunt de 3 233 663 \$
11. Demande de dérogation mineure 2024-005
12. Demande de PIIA 2024-025
13. Demande de PIIA 2024-026
14. Demande de PIIA 2024-027
15. Demande d'autorisation auprès du MELCCFP
16. Résolution ayant pour objet d'autoriser les travaux d'aménagement et de changement de zonage, s'il y a lieu, dans le cadre du Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (PAPASGEE – volet RSGE)
17. Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

- 18. Formation du comité des ressources humaines
 - 19. Code de civilité au travail
 - 20. Autorisation donné à Mme Andréanne Mc Carthy, responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 21. Demande auprès de Postes Canada pour déplacer les casiers postaux
- Période de questions
- 22. Levée de la séance ordinaire du conseil

2024.09.172

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.173

3. CERTIFICAT DE CRÉDIT 2024-09-01

Je, Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

- Transfert de quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars (80 496\$) provenant de différents postes budgétaires
- Vers
- Différents postes budgétaires

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2024-09-01 au montant de quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars \$ (80 496 \$).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.174

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2024.01.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
AGENCE HURTUBISE	3143	74.06 \$
AMYOT GÉLINAS	3144	18 513.27 \$
YVON MARINIER INC.	3145	1 388.28 \$
POSTES CANADA	3146	140.98 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	3147	108.09 \$
PETITE CAISSE	3148	258.60 \$
ROXANNE BOYER	3149	210.81 \$
ADT CANADA INC	3150	179.36 \$
H2 LAB INC.	3151	226.39 \$
GROUPE CLR EXEL RADIO	3152	461.48 \$
████████████████████	3153	1 260.00 \$
████████████████████	3154	400.00 \$
SOPHIE PICHÉ	3155	527.74 \$

ÉQUIPEMENTS BUREAU DES LAURENTIDES	3156	1 236.03 \$
PREMIUM TECH ELECTRIQUE INC.	3157	2 127.04 \$
AQUATECHNO SPÉCIALISTES AQUATIQUES INC.	3158	1 432.60 \$
DUNTON RAINVILLE	3159	258.69 \$
DRUIDE INFORMATIQUE INC.	3160	331.13 \$
GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES	3161	160.94 \$
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC	3162	3 860.54 \$
SANTINEL	3163	244.87 \$
PIERRE CHAMPAGNE	3164	731.25 \$
PATRICIO LARIN	3165	150.00 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	3166	660.95 \$
BMR	3167	508.21 \$
L'APOSTROPHE PLUS	3168	200.97 \$
CANADIAN TIRE	3169	238.06 \$
JESSICA CLOUTIER	3170	537.50 \$
JLD-LAGUE	3171	337.21 \$
KROWN ST-JÉRÔME	3172	275.94 \$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	3173	1 679.24 \$
MARTIN BÉLAIR	3174	3 242.31 \$
M. MEILLEUR ÉLECTRIQUE	3175	1 242.98 \$
MICHEL LAROUCHE, CONSULTANTS RH	3176	3 414.76 \$
MRC DES LAURENTIDES	3177	47 900.00 \$
POSTES CANADA	3178	139.98 \$
LINDE CANADA INC.	3179	406.15 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	3180	103.47 \$
SERVICES PSANSREGRET	3181	88.31 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	3182	1 195.74 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	3183	4 429.09 \$
UAP INC.	3184	581.93 \$
YVON MARINIER INC.	3185	910.70 \$
PÉTROLE PAGÉ	3186	2 952.93 \$
SABLIÈRE 329 INC	3187	5 654.34 \$
RAYON DES COULEURS	3188	151.75 \$
	Total	111 134.67 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	69 743.61 \$
Services de téléphonie	548.44 \$
Hydro-Québec	735.54 \$
Fonds de pension - AON - Juillet	9 036.07 \$
Fonds de pension - Desjardins - Juillet	885.60 \$
Fonds de pension - Desjardins - Août	1 107.00 \$
DAS Provincial - Juillet	21 363.79 \$
Remises salariales fédérales - Juillet	8 385.69 \$

Annie Gareau - Entretien ménager - Août	875.00 \$
Harnois - Énergies - Péto-T - Juillet	688.01 \$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	29.88 \$
ADT Sécurité	164.22 \$
Frais bancaires Interac - Août	64.36 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Août	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Août	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Août	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026) - Août	4 005.46 \$
Total	127 183.17 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.175 5. PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR RÉUSSITE SCOLAIRE NIVEAU PRIMAIRE 2021-2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de rembourser les frais scolaires selon les modalités du programme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.176 6. BOURSE POUR LES ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉCOMPENSE POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE 2021-2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU de remettre des bourses pour les étudiants dans le cadre du programme de récompense pour la réussite scolaire pour l'année 2024 aux enfants inscrits au programme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.177 7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FONDATION TREMBLANT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauragard

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier demande une subvention à la Fondation Tremblant pour les projets suivants :

1. Dépouillement de l'arbre de Noël 2024;
2. Camp de jour 2025;

ET de désigner Madame Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale adjointe comme représentante autorisée à signer les documents au nom de la Municipalité de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.178 8. OFFRE DE SERVICE À LA MUNICIPALITÉ DE STE-LUCIE-DES-LAURENTIDES POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

ATTENDU QU'une partie du chemin Fournelle, Cadastre 6 030 189 (+-520m) et une partie du chemin du Lac-Ludger, Cadastre 6 030 544 (+-480m) passent obligatoirement par la Municipalité de Lantier pour accéder à des propriétés situées sur le territoire la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides;

ATTENDU QUE dans le cadre d'entente de service entre municipalités, le chemin de la Source/8^e rang, cadastre 6 255 530 (+-400m) et sur le chemin de la Sablière/7^e rang, cadastres 6 030 497 et 6 030 498 (+-1.45km) jusqu'à l'intersection du chemin des Hauteurs;

ATTENDU QUE l'offre concerne le déneigement et l'épandage d'abrasif de ces chemins pour l'hiver 2024-2025;

ATTENDU QUE les parties pourront mettre fin à ladite entente en avisant par écrit, et ce, avant le 1er octobre de chaque année;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE le coût pour le déneigement de ces chemins soit de 11 000 \$ dollars du kilomètre pour la période hivernale (2024-2025) et devra être réévalué annuellement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.179

9. ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) VIA LA MRC DES LAURENTIDES AFIN DE PROCÉDER À DES SOUMISSIONS ET À L'OCTROI DE CONTRAT EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier a compétence en matière de collecte et transport des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) afin de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, les documents d'appel d'offres requis pour un achat regroupé de mini-bacs de cuisine, de pièces de rechange et de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement d'achat est applicable pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution 2024.06.9413, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a répondu favorablement à la proposition de l'UMQ;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) et 14.7.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Lantier, par l'entremise de la MRC des Laurentides, de participer à cet achat regroupé;

CONSIDÉRANT QUE le processus contractuel est assujéti au *Règlement 26 sur la gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier informe la MRC des Laurentides de son intention de participer et d'adhérer, par son entremise, au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de mini-bacs de cuisine, de pièces de rechange et de bacs roulants de 240 et 360 litres pour la collecte des matières résiduelles;

QUE la Municipalité de Lantier s'engage à fournir, dans les délais fixés, à la MRC des Laurentides ou à l'UMQ, le cas échéant, toute information requise dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des appels d'offres, dont la liste représentant le plus fidèlement ses besoins réels anticipés ainsi que les fiches techniques d'inscription demandées par l'UMQ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Lantier s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrit, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

ET

QUE M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.180

10. APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 014-2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE CINQ CAMIONS 10 ROUES À CHARGEMENT LATÉRAL AVEC BENNES ET D'UN CAMION 10 ROUES À CHARGEMENT FRONTAL AVEC BENNE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 233 663 \$

CONSIDÉRANT QUE le 8 août 2024, la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le règlement numéro 014-2024 ayant pour objet l'acquisition de cinq camions 10 roues à chargement latéral avec bennes et un camion 10 roues à chargement frontal avec bennes et autorisant un emprunt ;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 607 du Code municipal, un règlement d'emprunt adopté par une Régie Intermunicipale doit être approuvé par résolution de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la juridiction de la régie.

Il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

D'APPROUVER le règlement numéro 014-2024 de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs ayant pour objet l'acquisition de cinq camions 10 roues à chargement latéral avec bennes et un camion 10 roues à chargement frontal avec bennes et autorisant un emprunt de 3 233 663 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.181

11. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-005

Demande de permis no.2024-143

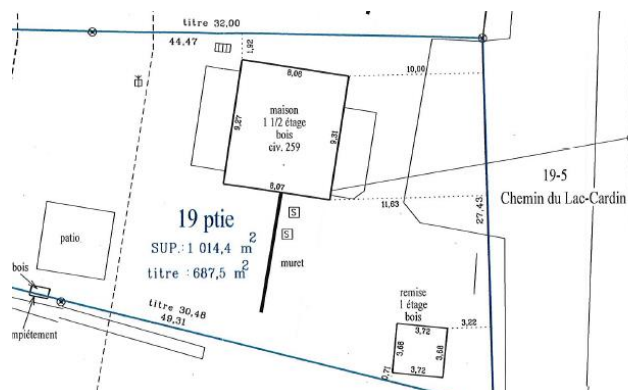
M. Samuel Levinson
259, chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
4711-40-9126-0-000-0000
Lot : 6 030 029 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

Agrandissement du bâtiment principal à moins de 10 mètres de la ligne avant et conservation de la remise en cours avant (Paragraphe 3 de l'article 7.7.1, du Règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Demande de dérogation mineure afin de conserver la remise existante dans la cour avant qui aura une profondeur de moins de 10 mètres des suites à l'agrandissement projeté.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.
Lettre d'engagement par le propriétaire.

CONSIDÉRANT les neuf points des critères d'évaluation du règlement 158-2014 présentés au CCU résolution 2024.09.48;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal revoit chaque point des critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE des suites d'une lettre d'engagement par le propriétaire d'ajouter un revêtement extérieur (similaire au bâtiment principal) sur la remise, peindre la porte et les fascias en blanc pour la rendre conforme au règlement de zonage 154-2014,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.182

12. DEMANDE DE PIIA 2024-025

Demande de permis no. 2024-122, agrandissement du bâtiment principal

M. Samuel Levinson
259, chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
4711-40-9126-0-000-0000
Lot : 6 030 029 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet

87,5%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-025 soit et est acceptée selon la résolution 2024.09.49 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.183

13. DEMANDE DE PIIA 2024-026

Demande de permis no. 2024-141, agrandissement du bâtiment principal

M. Steven Ehrlick
126, chemin des Dactyles
Lantier, J0T 1V0
4610-19-7777-0-000-0000
Lot : 6 029 579 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet

81,3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que des suites à la présentation du nouveau plan de construction par le propriétaire lors de la présente séance du conseil et que ledit plan tient compte des recommandations mentionnées dans la résolution 2023.09.50 du CCU, le conseil évalue qu'il est opportun d'autoriser ce projet et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.184

14. DEMANDE DE PIIA 2024-027

Demande de permis no. 2024-060, Construction du bâtiment principal

M. Jordana Cobrin
306, chemin de la Source
Lantier, J0T 1V0
4711-98-4543-0-000-0000
Lot : 6 028 223 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet

81,3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-027 soit et est acceptée selon la résolution 2024.09.51 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.185

15. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCCFP

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier fait une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs) pour des travaux de réaménagement de la rampe de la mise à l'eau en rive et littoral du lac Ludger (débarcadère municipal);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'autoriser Mme Marie-Chantale St-Antoine, Directrice général et greffière-trésorière adjointe, à faire la demande auprès du ministère et d'autoriser la trésorerie à acquitté les frais en lien avec la demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.186

16. RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET D'AUTORISER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CHANGEMENT DE ZONAGE, S'IL Y A LIEU, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI AUX PARTENAIRES POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (PAPASGEE – VOLET RSGE)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais appuyé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité de Lantier à effectuer les travaux d'aménagement indiqués dans l'annexe 2 du formulaire de demande PAPASGEE et le changement de zonage, s'il y a lieu, pour le local situé au sous-sol du 1021 boulevard Rolland-Cloutier, Lantier, Québec, J0T 1V0 et mis à la disposition pour l'établissement d'un service de garde dans le cadre du projet pilote de responsables d'un service de garde en communauté et en entreprise pour une

durée totale minimale (durée des travaux d'aménagement et de l'exploitation des places) s'étalant du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2027;

QUE le conseil municipal désigne Mme Marie-Chantale St-Antoine, Directrice général et greffière-trésorière adjointe comme personne autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.187

17. POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier a adopté une telle politique le 14 janvier 2019 (résolution n°2019.01.023) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers. res présentes;

QUE la Municipalité de Lantier abroge la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes adoptée le 14 janvier 2019 (résolution n° 2019.01.023).

QUE la Municipalité de Lantier adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail* :

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.188

18. FORMATION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail encadre le mécanisme formel dans le cas où la plainte vise la direction générale ou qu'elle est déposée par celle-ci;

ATTENDU QUE la plainte sera transmise directement au comité de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de nommer Monsieur Richard Forget, Maire et Madame Line Beauregard, élue responsable ou, en cas d'absence, Madame Mme Marie-Josée Leroux, mairesse suppléante pour former le comité des ressources humaines et d'assurer le traitement des plaintes selon les modalités de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.189

19. CODE DE CIVILITÉ AU TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter le code de civilité au travail pour les employés-es municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.09.190

20. AUTORISATION DONNÉ À MME ANDRÉANNE MC CARTHY, RESPONSABLE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'autoriser Mme Andréanne Mc Carthy, responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement à s'inscrire, sur le portail clicSÉCUR et de l'autoriser à compléter des demandes au nom de la Municipalité de Lantier.

ADOPTÉE xxx

2024.09.191

21. DEMANDE AUPRÈS DE POSTES CANADA POUR DÉPLACER LES CASIERS POSTAUX

ATTENDU QUE les casiers postaux situés près du 118, croissant des Trois-Lacs représente par leur emplacement un enjeu de sécurité;

ATTENDU QU'après plusieurs observations et interactions avec d'autres usagers, il apparaît que la configuration actuelle des casiers pose des risques importants;

ATTENDU QU'UNE disposition parallèle faciliterait l'accès tout en minimisant les risques d'accidents.

ATTENDU QU'UN poteau situé à proximité cache l'axe des casiers, rendant leur localisation difficile pour les conducteurs et pouvant conduire à des situations où des véhicules doivent s'arrêter brusquement ou manœuvrer de manière imprudente.

ATTENDU QUE le croissant des Trois-Lacs est un axe de circulation fréquenté, avec une forte présence de véhicules, notamment les bus scolaires, la caserne incendie, l'Hôtel de ville, le garage municipal et le Parc du citoyen;

ATTENDU QUE la configuration actuelle met en danger non seulement les usagers des casiers, mais également les autres automobilistes et piétons.

ATTENDU QU'une réévaluation de l'emplacement des casiers pourrait grandement améliorer la sécurité dans cette zone.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'autoriser Mme Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe à faire la demande auprès de Postes Canada pour déplacer les casiers postaux vers un emplacement plus sûr, où la configuration permettrait un accès sécurisé pour tous au bénéfice de la communauté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2024.09.192

22. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.